

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LOUVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Date de convocation :

21 juin 2022

Date d'affichage :

21 juin 2022

Nombre de membres en

exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, vingt-huit juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier MAURASIN, Maire.

Etaient présents : M. Olivier MAURASIN, Mme Marie-Claire GERVAIS, M. Nicolas POULET, M. Alain GUILLIN, M. Thierry CHABLE, M. Anthony FORTIN, M. Jean de ROFFIGNAC, Mme Christine LOUATRON et Mme Muriel PERRIN.

Était absente mais représentée : Mme Marie-Françoise CHEVALIER représentée par Mme Marie-Claire GERVAIS.

Était absent et excusé : Mme Odile BIALLEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean de ROFFIGNAC.

Délibération n° 2022-034

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur, de conservation des actes réglementaires et non réglementaires

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et son décret d'application n°2021-1311 du même jour, ont pour volonté la simplification, la clarification et l'harmonisation des règles.

Vu l'article L 2131-1 du CGCT, par dérogation, laisse aux communes de moins de 3500 habitants et (par renvoi) également aux syndicats de communes et aux syndicats mixtes fermés le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels des collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'ADOPTER**, à compter du 1^{er} juillet 2022, la publication et l'affichage papier

Fait et délibéré à Louvigny les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Rendu exécutoire par son affichage
et envoi en Sous-Préfecture de MAMERS
le 28 juin 2022

Le Maire,
Olivier MAURASIN


